

Communiqué de presse

Embargo : 10.12.2021, 15.00 heures

L'introduction de billets personnalisés pour les clubs de la Super League fait l'objet d'un examen approfondi

Les directrices et directeurs de la sécurité des cantons et des villes ont formulé aujourd'hui l'objectif d'introduire des billets personnalisés et une comparaison entre les documents d'identité et la banque de données HOOGAN pour l'accès aux matchs de football de la ligue supérieure. L'objectif est de dissuader les personnes frappées d'une interdiction de stade ou de périmètre d'assister à un match et de faciliter les poursuites pénales en cas d'incidents violents dans les stades. Avec les partenaires impliqués, les détails doivent être définis dans un concept de mise en œuvre. La décision définitive ne sera prise qu'une fois que ce concept sera disponible. Cela devrait selon toute vraisemblance prendre plus de six mois.

Les autorités chargées de délivrer les autorisations ont pris leur décision sous l'influence de graves incidents violents qui se sont produits dans les stades suisses et à leurs abords ces dernières années, mais surtout récemment, depuis la levée des restrictions de capacité liées à la Covid-19.

Après les récents incidents à Zurich, à Lucerne et le week-end dernier à Saint-Gall, le maintien du statu quo n'est plus une option pour les responsables. Tant la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) que la Conseillère fédérale Viola Amherd se prononcent résolument et unanimement en faveur de l'introduction de billets personnalisés.

Les représentants de la Swiss Football League ont critiqué cette décision et ont demandé qu'un concept de mise en œuvre soit élaboré avant qu'une décision ne soit prise concernant l'introduction de billets personnalisés. Les autorités chargées de délivrer les autorisations tiennent compte de ces préoccupations en prévoyant que la décision définitive ne sera prise que lorsque le concept de mise en œuvre sera disponible. Ils font toutefois remarquer que dans différents pays ou dans d'autres domaines sociétaux, par exemple celui des concerts, des billets personnalisés sont utilisés depuis longtemps, sans que cela entraîne les inconvénients colportés par les représentants de la Super League ou les organisations de supporters. Les contrôles d'identité actuellement effectués dans le cadre de l'obligation de certificat ne posent pas non plus de problèmes.

Les questions de droit des données bénéficient d'une priorité élevée

Pour les autorités chargées de délivrer les autorisations, l'introduction de billets personnalisés et de contrôles d'identité est la mesure la moins incisive possible afin d'améliorer la situation. Il faut en outre trouver une solution qui permette de transférer facilement une carte de saison ou un billet individuel à une autre personne. Le traitement des données personnelles des personnes assistant aux matchs doit être géré de manière que les données soient immédiatement effacées après les matchs sans incidents. Ce n'est que lors des matchs à incident que les données sont enregistrées, dans la mesure où cela est nécessaire aux fins de la poursuite pénale.

Aucune donnée n'est enregistrée lors de la comparaison des documents d'identité avec la base de données HOOGAN. La comparaison indique uniquement si la personne contrôlée est sous le coup d'une interdiction de stade, d'une interdiction de périmètre ou d'une obligation de se présenter et doit être empêchée d'assister au match. La suppression des secteurs de places debout n'est pas à l'ordre du jour pour le moment.

La base légale pour prescrire les billets personnalisés et la comparaison avec la banque de données HOOGAN se trouve à l'article 3a alinéas 2 et 3 du Concordat sur le hooliganisme. Pour les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, qui n'ont pas ratifié la version révisée en 2012 du Concordat sur le

hooliganisme, il convient d'examiner dans quelle mesure des bases légales cantonales suffisantes existent ou peuvent être créées.

Pas encore d'extension à la Challenge League et aux matchs de hockey sur glace

Il est prévu de renoncer pour l'instant à l'introduction de billets personnalisés également en Challenge League et dans les deux divisions supérieures du hockey sur glace. Après les premières expériences en Super League, le dialogue devra toutefois être engagé entre les autorités compétentes en matière d'autorisation.

Dans l'attente de l'introduction des billets personnalisés, la réaction aux événements violents se fera en fonction de la situation, par exemple en fermant des secteurs du stade. En outre, il faut continuer à travailler sur des concepts et des mesures de désescalade pour les voyages de supporters. Les autorités comptent sur la prise de conscience des supporters qu'un comportement violent dans et autour des stades ne peut plus être toléré et qu'il doit être combattu au moyen de dialogues, mais aussi, si nécessaire, par des mesures conformes au concordat sur le hooliganisme.

Berne, le 10 décembre 2021

Le président du GT Autorités chargées de délivrer les autorisations, le Conseiller d'État Paul Winiker (tél. 041 228 59 11 pour les renseignements en langue allemande) et le Conseiller d'État Frédéric Favre (tél. 027 606 50 05 pour les renseignements en langue française) se tiendront à disposition des médias le 10.12. de 15h15 à 16h15.